



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 696/2022
Date de la séance du CE : 29 juin 2022
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2022.DIJ.964
Classification : Non classifié

Réélection du délégué à la protection des données

Conformément à l'article 32, alinéa 1 de la loi sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04), le Grand Conseil élit, sur proposition du Conseil-exécutif, un délégué ou une déléguée à la protection des données qui dirige l'autorité de surveillance cantonale.

1. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'élire Monsieur Ueli Buri, l'actuel délégué à la protection des données, à la direction de l'autorité de surveillance cantonale.
2. La période de fonction commence le 1^{er} mars 2023 et prend fin le 28 février 2027.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Direction de l'intérieur et de la justice
– Grand Conseil

Pièce jointe
– Rapport